

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX 28 Novembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 21 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit novembre, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Jean-François OBEZ, Maire.

Présents : J-F. OBEZ, S. MANFRINI, M-C. ROCH, W. DELAVENNE, M. GIRIAT, M. GALLET, C. BIOLAY, J-O. RABOT, G. MASRARI, J. DIZERENS, A. BOUSSER, J-M. PALINIEWICZ, J. DAZIN, Michèle GALLET, V. KRYK, M. GRENIER, P. GUINOT, Y. DUMAS, A. NEUSSER

Absents : M. FOURNIER, D. GANNE, C. TOWNSEND

Absents excusés: M. LAPTEVA, M. CHALENDAR, O. GUICHARD, R. OTZENBERGER, H. GRANGE

Procurations: H. GRANGE à G. MASRARI, O. GUICHARD à M-C. ROCH, R. OTZENBERGER à C. BIOLAY, M. CHALENDAR à A. NEUSSER

Secrétaire de séance : W. DELAVENNE

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, E. HUSSELSTEIN, directrice des services techniques, E. RABOT adjointe administrative.

18. Patrimoine – Cession d'un chargeur frontal du tracteur CASE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la proposition de rachat de la société BOSSON SAS pour un chargeur stoll LRX 1100 et un godet drop 4 en 1.

Ce matériel a été acquis par la commune d'Ornex en 2005 avec l'achat du tracteur neuf CASE immatriculé 8521 XX 01.

La proposition de rachat s'élève à un montant de 7 000€ HT.

Considérant que la délibération du 25 mai 2022 donne au Maire la délégation pour l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € HT, une délibération du Conseil Municipal est nécessaire pour autoriser Monsieur le Maire à céder ce matériel d'occasion au profit de la société BOSSON SAS pour un montant de 7 000€ HT.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **AUTORISE** le Maire à céder le chargeur frontal et un godet du tracteur CASE au profit de la société BOSSON SAS pour un montant de 7 000€ HT ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à la cession du matériel d'occasion.
- **DIT** que la recette est prévue au BP 2022

Fait à Ornex, le 2 décembre 2022

Le secrétaire de séance,
W. DELAVENNE



Le Maire,
J-F. OBEZ

Jean-François OBEZ



Certifié exécutoire le : 2 décembre 2022

Affiché le : 2 décembre 2022
